



Loi contre l'antisémitisme à l'université : un tournant dans la répression du mouvement étudiant solidaire avec la Palestine

Description

Pour compléter notre dossier sur les mobilisations étudiantes en France en solidarité avec le peuple Palestinien et leur répression brutale, nous nous penchons aujourd'hui sur le projet de loi contre l'antisémitisme à l'université, en passe d'être adopté, qui soulève de vives inquiétudes parmi les militantes. L'Agence Média Palestine s'est entretenue avec deux de ses opposantes : Simon Assoun, porte-parole du collectif juif d'ocolonial Tsedek! et Louis Boyard, député France Insoumise à l'assemblée nationale.

Par l'Agence Média Palestine, le 20 mai 2025



Depuis plusieurs mois, un projet de loi « relative à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans l'enseignement supérieur » fait son chemin, adopté au Sénat puis plus au début du mois à l'Assemblée en première lecture. Une commission paritaire doit être réunie le 27 mai prochain pour adopter une version finale du texte. Cette loi a reçu très peu d'opposition, mais elle contient pourtant sous son intitulé consensuel des éléments politiques, qui pourraient constituer un précédent dangereux dans le musellement de la parole de soutien au peuple palestinien.

Un enjeu politique sous un texte faussement consensuel

« Dans le texte de loi, tout tourne autour des termes antisémitisme, racisme, violence et haine. Mais ce sont des termes qui ne sont pas juridiquement définis, » explique Louis Boyard. « Nous [les députés LFI] avons proposé de les remplacer par des définitions précises, mais on nous a aussitôt répondu que vouloir remplacer le terme « antisémitisme » par sa définition était antisémite ». Ce que prétend ignorer ce projet de loi, c'est pourtant qu'il y a de un enjeu politique majeur sur la définition elle-même de ce qu'est l'antisémitisme.

Si le projet de loi ne contient pas de définition dans sa version originale, il est en revanche accompagné d'un rapport qui, lui, repose sur une définition très clivante qui n'a pourtant pas fait l'objet de débats. Ce rapport fait suite à une mission d'information mise en place par le Sénat sur cette question de l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, et repose sur la [définition](#) de l'antisémitisme proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), une définition très [contestée](#) car elle établit une confusion entre la critique de l'État israélien ou la critique du sionisme avec l'antisémitisme.

Le rapport de la mission d'information, puisqu'il s'appuie sur la définition de l'IHRA, fait sans surprise l'état d'une résurgence de l'antisémitisme dans le contexte des mobilisations étudiantes en soutien au peuple palestinien, et établit un lien direct et fallacieux entre les deux.

« Cette définition est contestée par des nombreux analystes et militants car elle criminalise la critique d'Israël, et du sionisme en tant que mouvement idéologique et historique. Cette définition est également au cœur d'une théorie du « nouvel antisémitisme », qui affirme que l'antisémitisme aujourd'hui ne serait plus produit par la droite, l'extrême-droite, le nationalisme et les rapports de domination qu'il institue, mais par les populations arabes et musulmanes issues de l'immigration post-coloniale et la gauche, » explique Simon Assoun. « Il faut reconnaître dans cette définition de l'IHRA une prise de position politique, et c'est en tant que telle qu'il faut la discuter, et selon nous la combattre, car elle nuit à une véritable lutte contre l'antisémitisme, entre autres car elle favorise l'association entre juif et sioniste. »

« Cette théorie du « nouvel antisémitisme » est intimement liée à l'évolution de la perception d'Israël par les populations occidentales. C'est une notion qui émerge dans les années 70 et par la suite, à un moment où l'image de l'État israélien commence à se détriorer, et où la question palestinienne et la question coloniale émergent sur le devant de la scène. Encore une fois, il faut comprendre l'apparition de cette notion de « nouvel antisémitisme » dans son contexte, comme une réaction et comme un outil de propagande lancé par les autorités israéliennes. L'État va rejoindre les intérêts des pays occidentaux, c'est que l'État va permettre de criminaliser, et de rendre illégitimes dans le débat public les populations issues de l'immigration coloniale qui portent les luttes politiques de

lâ??immigration. Â»

Une loi floue aux rÃ©percussions inquiÃ©tantes

Le projet de loi contient trois articles principaux, qui prÃ©conisent : une formation obligatoire du personnel tout au long de leur parcours, un renforcement des dispositifs de prÃ©vention et un renforcement des procÃ©dures disciplinaires.

Si rien n'âest dÃ©fini Ã ce stade, une confÃ©rence des prÃ©sidentÃ©s d'âuniversitÃ© tenue en mars dernier a permis d'âenvisager comment ces diffÃ©rents volets seraient appliquÃ©s. L'âunion des Ã©tudiants juifs de France (UEJF) semble notamment pressentie pour diriger les formations, une organisation elle aussi bien plus partisane qu'âelle ne prÃ©tend l'âÃªtre puisqu'âelle adopte la dÃ©finition de l'âIHRA et revendique fiÃrement son soutien Ã l'âÃ©tat israÃ©lien et Ã son expansion coloniale. C'âest cette organisation qui se vantait en fÃ©vrier dernier d'âavoir fait [suspendre](#) un sÃ©minaire sur la Palestine qui se tenait Ã l'âÃ©cole Normale SupÃ©rieure (ENS) Ã Paris.

Outre ces perspectives prÃ©occupantes, Louis Boyard nous explique qu'âaucun financement n'âest prÃ©vu pour les deux premiers articles : Â« ils baissent les budgets dans l'âenseignement supÃ©rieur, tout en lui ajoutant des compÃ©tences. Ils baissent donc directement les moyens de lutte contre le racisme et l'âantisÃ©mitisme. Â» Le seul article rÃ©ellement opÃ©rant serait donc le volet rÃ©pressif, qui permet d'âexternaliser les enquÃªtes et sanctions Ã l'âencontre des Ã©tudiantÃ©s et du personnel des universitÃ©s.

Cet article prÃ©voit la crÃ©ation, dans chaque rÃ©gion acadÃ©mique, d'âune section disciplinaire commune aux Ã©tablissements publics Ã caractÃ©re scientifique, culturel et professionnel, placÃ©e sous l'âautoritÃ© du recteur. Pour Louis Boyard, cette instance pourrait devenir une Â« juridiction arbitraire Â» sans fondement juridique clair, susceptible d'âÃªtre modifiÃ©e par simple dÃ©cret. Il craint qu'âelle ne soit utilisÃ©e comme un outil de rÃ©pression politique, notamment contre les Ã©tudiantÃ©s mobilisÃ©s autour de la situation Ã Gaza, mettant en danger le droit fondamental Ã manifester.

Â« Tout cela s'âinscrit dans un seul mouvement de rÃ©pression de la parole de soutien Ã la Palestine Â», affirme Louis Boyard en faisant rÃ©fÃ©rence Ã d'âautres propositions de loi, notamment celle contre l'âantisÃ©mitisme annoncÃ©e par Aurore BergÃ©. Â« Ils commencent par les universitÃ©s parce qu'âelles sont frontalement opposÃ©es au gouvernement, parce qu'âils les ont complÃ©tement perdues. Et Ã partir du moment oÃ¹ ils arriveront Ã Ã©teindre les universitÃ©s, ce sera plus simple de faire tomber tout le reste. Â»

Une opposition timide mais montante

Â« C'âest une proposition de loi qui arrive dans un contexte d'âajÃ© tendu, d'âattaques contre l'âuniversitÃ© et l'âenseignement supÃ©rieur, au-delÃ de la question de la Palestine : tous les procÃ©s et attaques en islamogauchisme et en wokisme dans les universitÃ©s, notamment portÃ©es par Jean-Michel Blanquer, ou encore plus rÃ©cemment avec Laurent Wauquiez qui a coupÃ© les subventions Ã l'âuniversitÃ© Lyon 2 pour âislamogauchismeâ. Pour bien mesurer les enjeux de cette loi, il faut la prendre dans son contexte d'âattaques contre les libertÃ©s acadÃ©miques et contre l'âuniversitÃ© comme lieu de pensÃ©e critique, dans un contexte global qui est celui de

lâ??islamophobie et du tournant autoritaire, Â» sâ??inquiÃ“te Simon Assoun.

Beaucoup dâ??universitaires voient Ã“galement dans cette loi un renforcement des attaques contre les libertÃ©s acadÃ©miques, par la criminalisation de toute expression de soutien au peuple palestinien dans le contexte du gÃ©nocide quâ??il vit actuellement. Une tribune, Ã©crite par et pour les universitaires et signÃ©e par plus de 1 400 dâ??entre elles et eux, appelle Ã“ sâ??y opposer. Pourtant du sÃ©nat Ã“ lâ??assemblÃ©e, le texte a rencontrÃ© jusquâ??ici peu dâ??encombres. Les dÃ©putÃ©es France Insoumise sont parmi les seulÃ©s Ã“ avoir votÃ© contre le 7 mai dernier, dÃ©plore Louis Boyard.

Outre le manque dâ??opposition, le texte a Ã©tÃ© lâ??objet dâ??amendements alarmants, comme celui de Caroline Yadan, dÃ©putÃ©e Renaissance, qui tend Ã“ inscrire lâ??assimilation de lâ??antisionisme Ã“ lâ??antisÃ©mitisme. Lâ??amendement a Ã©tÃ© adoptÃ© en sÃ©ance publique, malgrÃ© un double avis nÃ©gatif des rapporteurs et du gouvernement. La plateforme des ONG franÃ§aise pour la Palestine, dont La Cimade est membre, a rÃ©agit en appelant les parlementaires Ã“ supprimer cette mention de la dÃ©finition de lâ??IHRA, alertant que Â« cette dÃ©finition risque dâ??Ã©tre utilisÃ©e pour faire taire des personnes ou des organisations qui dÃ©fendent les droits de la population palestinienne ou critiquent les violations des droits humains par les autoritÃ©s israÃ©liennes. Cela peut freiner la libertÃ© dâ??expression, empÃªcher des dÃ©bats lÃ©gitimes, et mettre en danger des chercheurs, des Ã©tudiants ou des associations. Â»

CertainÃ©s dÃ©putÃ©es ne semblent pas avoir lu le fameux rapport qui accompagne le texte de loi, et paraissent surprisÃ©s des clivages quâ??il contient, quand câ??est pourtant sur ce rapport que les lÃ©gislateurs et juges sâ??appuieront pour faire appliquer le texte.

Â« Câ??est un amateurisme qui cache le fait quâ??il y a objectivement une volontÃ© de sâ??en servir pour rÃ©primer les Ã©tudiantÃ©s, Â» rÃ©sume Louis Boyard. Â« Il faut comprendre le contexte : ils disent quâ??il y a une montÃ©e de lâ??antisÃ©mitisme Ã“ lâ??universitÃ© mais ce qui monte Ã“ lâ??universitÃ©, câ??est le mouvement social de solidaritÃ© avec la Palestine. Qui sâ??inquiÃ“te de protÃ©ger leur libertÃ© de manifester ? Â»

date crÃ©Ã©e
2025/05/23